

A2O Distribution
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège social : Parc d'Activités des Platières - 185 rue des Transporteurs,
69440 MORNANT
845 225 416 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le dix février,

A quatorze heures,

Les associés de la société A2O Distribution se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Parc d'Activités des Platières - 185 rue des Transporteurs, 69440 MORNANT.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mickaël ALBUQUERQUE, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Nathalie MAIORANO est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Décharge de la Présidence pour défaut de convocation dans la forme et délais requis,
- Transfert de siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Chaque associé individuellement décharge purement et simplement la présidence du défaut de convocation et prend acte que tous les associés sont présents et possèdent ensemble la totalité du capital social.

Cette résolution est adoptée par chaque associé individuellement.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de MORNANT (69440) - Parc d'Activités des Platières - 185 rue des Transporteurs, à TALUYERS (69440) – 396 rue des Carrières Lieudit « LA RONZE », et ce à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

Sous réserve de l'adoption de la deuxième résolution, l'assemblée générale décide de modifier les statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

**396 rue des Carrières Lieudit « LA RONZE »
69440 TALUYERS**

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Mickaël ALBUQUERQUE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

La Secrétaire

Madame Nathalie MAIORANO

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, angular strokes that form a distinctive, elongated shape.

